

**Procès-verbal de l’assemblée générale annuelle**

**du comité des usagers de l’IRDPQ**

**tenue via Zoom**

**le 29 juin 2022 à 18 h 30**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Étaient présents**

Mme Irène Dumont

M. Ghislain Hudon

Mme Sandra Langlois, vice-présidente

M. Martin Tendland, administrateur

Mme Andrée-Anne Thibeault, présidente

Mme Véronique Vézina (présidente de l’assemblée)

1. **Était absent**  M. Gilles Nolet, secrétaire-trésorier
2. **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 18 h 33.

1. **Mot de bienvenue et vérification des présences**

Les présences ont été vérifiées à l’entrée.

La présidente du comité des usagers, madame Andrée-Anne Thibeault, souhaite la bienvenue aux membres.

1. **Lecture et adoption de l’ordre du jour**

Madame Véronique Vézina, fait la lecture de l’ordre du jour. Madame Vézina demande si des personnes veulent ajouter des points au point 11, « Questions diverses » de l’ordre du jour.

Aucun point n’est ajouté à l’ordre du jour.

Monsieur Ghislain Hudon propose l’adoption de l’ordre du jour. La proposition est appuyée par madame Sandra Langlois. L’ordre du jour est adopté à l’unanimité.

1. **Nomination d’une présidente d’assemblée et d’une secrétaire d’assemblée.**

Le comité des usagers suggère que madame Véronique Vézina soit nommée présidente d’assemblée et que madame Sandra Langlois soit nommée secrétaire d’assemblée.

Sur proposition de monsieur Ghislain Hudon, appuyé par monsieur Martin Tendland, il est résolu à l’unanimité que madame Véronique Vézina soit nommée présidente d’assemblée et que madame Sandra Langlois soit nommée secrétaire d’assemblée.

1. **Adoption du procès-verbal de l’assemblée générale annuelle du 22 juin 2021 et suivis**

La présidente d’assemblée, madame Véronique Vézina, demande si les usagers présents ont besoin qu’elle fasse la lecture intégrale du procès-verbal de l’assemblée générale annuelle du 22 juin 2021.

Monsieur Martin Tendland propose l’abstention de la lecture du procès-verbal. La proposition est appuyée par madame Andrée-Anne Thibeault et adoptée à l’unanimité.

Monsieur Ghislain Hudon propose l’adoption du procès-verbal. La proposition est appuyée par madame Sandra Langlois et adoptée à l’unanimité.

1. **Présentation et adoption du rapport annuel 2021-2022**

Madame Véronique Vézina, présidente d’assemblée, fait la présentation du rapport annuel à l’aide d’un PowerPoint affiché à l’écran.

La présentation porte plus particulièrement sur les points suivants :

* rôle du comité;
* composition du comité; il est constitué de monsieur Gilles Nolet (déficience auditive; secrétaire-trésorier), madame Sandra Langlois (déficience motrice; vice-présidente), madame Véronique Vézina (déficience visuelle), monsieur Martin Tendland (déficience visuelle), madame Andrée-Anne Thibeault (déficience motrice; présidente)
* nombre de rencontres tenues par le comité; il y a eu 4 séances ordinaires (voir le rapport à la p.6 pour plus de détails)
* priorités et réalisations (partie 8 du rapport – p. 7);
* bilan des insatisfactions et commentaires; (parties 9A et 9b du rapport- p. 7);
* accompagnement effectué par le comité auprès de la commissaire aux plaintes. (parties 9A et 9B du rapport – p. 7)

Sur une proposition de madame Sandra Langlois, laquelle est appuyée par monsieur Ghislain Hudon, il est résolu d’adopter le rapport annuel 2021-2022. La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. **Présentation et adoption des états financiers au 31 mars 2022**

Madame Véronique Vézina présente les états financiers que l’on retrouve sur un autre document cette année.

Monsieur Martin Tendland propose l’adoption des états financiers. Cette proposition est appuyée par madame Andrée-Anne Thibeault et adoptée à l'unanimité.

1. **Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2022-2023**

Madame Véronique Vézina présente les prévisions budgétaires 2021-2022.

Monsieur Martin Tendland propose l’adoption des prévisions budgétaires. La proposition est appuyée par madame Andrée-Anne Thibeault et adoptée à l’unanimité.

1. **Élections**

Cette année, il y a six postes à combler :

* 2 postes représentant la clientèle ayant une déficience de langage;
* 2 postes représentant la clientèle ayant une déficience auditive;
* 1 poste représentant la clientèle ayant une déficience motrice;
* 1 poste représentant la clientèle ayant une déficience visuelle.

Une seule candidature a été transmise au président d’élection, monsieur Luc Dorval, il s’agit de :

* Madame Véronique Vézina pour le poste en déficience visuelle.

Aucune autre candidature n’a été reçue pour les autres postes.

Madame Véronique Vézina a été élue par acclamation pour un mandat de 3 ans, au poste en déficience visuelle.

Il reste 5 postes vacants, soit deux postes de représentant en déficience du langage, deux postes de représentant en déficience auditive et un poste de représentant en déficience motrice.

1. **Mandats confiés à l’exécutif**

La présidente d’assemblée, madame Véronique Vézina, présente les objectifs pour l’année 2022-2023 (voir la partie 8 à la page 7 du rapport d’activités du comité des usagers).

Monsieur Martin Tendland propose l’adoption des mandats confiés au comité exécutif. La proposition est appuyée par madame Andrée-Anne Thériault et adoptée à l’unanimité.

1. **Questions diverses**

Aucun point n’a été ajouté à l’ordre du jour.

1. **Levée de l’assemblée**

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Martin Tendland, appuyé par monsieur Ghislain Hudon, que l’assemblée générale annuelle du comité des usagers soit levée à 19 h.

Sandra Langlois

Secrétaire pour l’assemblée générale annuelle